Image not found or type unknown

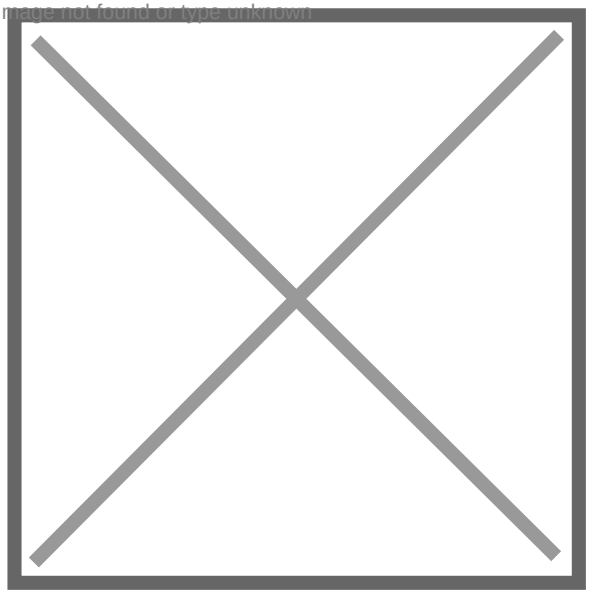

Vente de particulier à particulier

Par **lucy2b_old**, le **01/11/2007** à **12:07**

Suite à une annonce pour une voiture sur internet et après contact avec le propriétaire nous avons décider d'acheter cette voiture qui etait à mulhouse alors que nous habitons clermont ferrand (+- 500 kms). le propriétaire nous a demandé un accompte par chèque ce que naivement nous avons accepté (chèque de 300€). 1 semaine plus tard nous montons à mulhouse et en arrivant la propriétaire nous dit que la voiture est en panne (vitre electrique coincé en bas). Après différent échange plus ou moins courtois nous décidons de rentrer à clermont sans voiture.
Quand est il du chèque d'accompte. le propriétaire est il en droit de l'encaisser ? c'est une question mais pas vraiment le problème principal.

hier le propriétaire nous rappel et nous dit que le fait d'avoir versé ce chèque d'accompte, nous a engagé et que nous devons acheter cette voiture (14000€ sont en jeux). il est à noter que nous n'avons signé aucun document.
Entre temps nous avons acquis une autre voiture.

merci de votre réponse
J Marc

Par **Jurigaby**, le **01/11/2007** à **19:17**

Bonjour.

Benh oui, le contrat est valable..Et non seulement, vous devez verser l'acompte mais en plus

vous devez payer le reste..

L'absence d'écrit n'est pas une cause de nullité..

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés